L’imamat de la femme

Shaikh Al-‘Uthaymin dit dans *Sharh Al-Mumti’* (2/145) : « La prière n’est pas valide (pour un homme) derrière une femme. La preuve est le hadith : *« Qu’aucune femme ne dirige un homme dans la prière »*, ce hadith est faible, mais il est appuyé par le hadith : « Jamais ne réussira un peuple qui confie ses affaires à une femme » (Al-Bukhari). Et dans la prière, le groupe a confié la prière à cette femme. Une autre preuve, le hadith du prophète : *« le meilleur des rangs pour les femmes est le dernier, et le pire est le premier »* (Muslim), c’est une preuve qu’elle ne doivent pas se mettre devant, alors que l’imam doit être devant. Et si nous disons qu’elle pouvait diriger la prière devant les hommes, les positions seraient inversés et cela n’est appuyé par aucun texte. »

La femme peut diriger d’autres femmes dans la prière

On a demandé à shaikh Fawzan : Est-il permis aux femmes de prendre un imam parmi elles pour diriger la prière du *tarawih* ou en dehors ?

Réponse : il est permis aux femmes de prier en groupe pour la prière de *tarawih*, et l’imam sera l’une d’entre elles, chez elle ou dans un lieu caché des hommes, car le prophète (*salallahu’ alayhi wasalam*) a permis à Umm waraqa de prier en tant qu’imam pour les gens de sa famille.

On a posé la même question à shaikh ibn Baz

Réponse : oui, cela est permis, et il a beaucoup de récit de ‘Aisha et Umm Salama qui le montre. L’imam des femmes doit se mettre au milieu du premier rang, et elle lit à haute voix pour les prières à haute voix.

(*Fatawa al-mar’a al-muslima*, p.141)

Vous avez sûrement entendu parler de cette femme qui allait faire le sermon du vendredi, voici ce qu’en disent les savants :

Ecouter le mufti Abdel ‘Aziz Al-Shaikh

“ Par Allah, si les gens en sont arrivés là, s’ils sont tombés à ce niveau, ce n’est qu’un mal qui s’ajoute à un mal. Le prophète (*salallahu’ alayhi wasalam*) dit : *« une femme ne dirige pas un homme dans la prière »*… Ceux-là ne veulent pas le bien, ni pour obtenir un bien, mais ils ne le font que par guerre contre Allah et Son prophète (*salallahu’ alayhi wasalam*). On ne peut faire le sermon du vendredi de cette manière que pour renier la vérité et s’opposer à elle, et appeler à la turpitude. Les musulmans n’ont jamais connu que la femme préside la prière (des hommes) jusqu’à aujourd’hui, ils ne l’ont jamais fait et ne l‘ont jamais vu quelles que soient leurs époques. Est-ce à eux de venir aujourd’hui et de mettre une femme pour accomplir le sermon du vendredi. En vérité, c’est un acte détestable, un mal qui en appelle un autre. Et ceux qui le font, ne le font que comme Allah dit : ***« Ceux qui ont édifié une mosquée pour causer du tort (aux croyants), par mécréance, pour diviser les croyants, et la préparent pour ceux qui ont combattu Allah et Son messager (sont les hypocrites). Ils jurent en disant : “Nous ne voulions que le bien ! ” Allah atteste qu’ils mentent. N’y prie jamais. Une Mosquée fondée, dès le premier jour, sur la piété est plus digne que tu y pries »***. C’est une mosquée de la division et la prière du vendredi (faite de cette façon) n’est pas valable et les musulmans ne doivent pas y assister »

Ecouter Shaikh Al-Fawzan

Question : Il a été rapporté dans les journaux qu’une femme allait faire le sermon du vendredi, au nom de la liberté des femmes. Et certains ignorants, surtout en dehors de ce pays, ont approuvé cela. Y a-t-il un seul savant qui a permis que la femme dirige la prière des hommes et des femmes ?

Réponse : Tout ceci est un mensonge et une volonté d’égarer les gens, je ne connais personne qui ait autorisé qu’une femme dirige la prière des hommes, mais que la femme dirige d’autres femmes, cela est permis. Il est rapporté dans la sunna que Umm Waraqa a dirigé cette prière chez elle, sous l’ordre du prophète (*salallahu’ alayhi wasalam*). Mais il n’est pas rapporté que la femme dirige les hommes, mais au contraire elle doit se tenir derrière, même si elle est seule, même si l’imam est seul, elle doit rester derrière. Donc si elle ne peut se mettre dans le rang, comment pourrait-elle être devant les rangs ? Tout ceci n’est que mensonge. ».

L’ignorance de cette femme et de ses consœurs du Conseil canadien des femmes musulmanes (sic), les a conduit à mentir sur Allah et Son messager, à donner des arguments fallacieux et à rejeter sans argument valable des preuves authentiques. Parmi ceci, le fait qu’elles ont rejeté le hadith d’Abu Bakra rapporté par l’imam Al-Bukhari qui rapporte que le prophète (*salallahu’ alayhi wasalam*) a dit : *« Jamais ne réussira un peuple qui confie ses affaires à une femme »*. Le hadith est authentique et n’a jamais été rejeté par aucun des savants du hadith, mais il ne plaît pas aux passions de ces ignorantes qui, sous couvert des droits de la

femme, mentent sur Allah et Son messager. Ainsi, ces femmes sans pudeur, ces ignorantes ont critiqué ce grand compagnon qu'est Abu Bakra, nous allons essayer de voir l'étendue de leur égarement.

Qui est Abu Bakra ?

Il est Nafi' ibn Harith ibn Kilda ibn 'Amru ibn 'Ilaj ibn Abi Salama, compagnon du prophète (*salallahu' alayhi wasalam*), surnommé Abu Bakra (littéralement le père de la poulie), car il est descendu d'une citadelle de Ta'if en s'accrochant à une poulie pour aller rencontrer le prophète (*salallahu' alayhi wasalam*), de là vient son surnom et le prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) l'a libéré ce jour là. Abu Bakra a rapporté 132 hadiths du prophète, 8 ont été rapporté par Al-Bukhari et Muslim, 5 par Al-Bukhari seul, 1 par Muslim (seul), comme il est rapporté dans *'Umdatu Al-Qari (l'explication de Sahih Al-Bukhari)*. Plusieurs grands tabi'in ont rapporté de lui : Hassan Al-Basri, ibn Sirin, Ibrahim ibn 'Abderahman ibn 'Awf…C'était un grand adorateur et il est mort en l'an 51 après Al-Hassan ibn 'Ali.

Dans leur grande ignorance, ces femmes critiquent les compagnons (ici Abu bakra) en disant qu'il n'est pas sûr dans la transmission. Ceci alors que le prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) dit : *« Ne critiquez pas mes compagnons »* et que parmi les règles du hadith qu'apprennent les débutants est que tous les compagnons sont dignes de confiance ('*udul*). L'imam An-Nawawi dit dans *At-Taqrib*: « Tous les compagnons sont dignes de confiance ('*udul*), qu'il aient été pris dans les épreuves ou non, et il y a un consensus sur ce point ». Al-Qadhi Abu Bakr ibn Al-'Arabi dit dans '*Al-Awasim min Al-Qawasim* : « les compagnons du prophète sont tous dignes de confiance car Allah et Son prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) ont témoignés pour eux, il n'y a qu'un pervers égaré (*zindiq*) qui ne leur donne pas ce rang ». Ibn Kathir dit dans *Ba'ith Al-Hathith* (2/498) : « les compagnons sont tous dignes de confiance pour Ahl-Sunna, car Allah et Son prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) les ont loués, pour leurs actes, leurs efforts, leurs dépenses et leur envie de ce qui est auprès d'Allah. Et ce qui s'est passé entre eux après la mort du prophète (n'enlève rien à leur niveau). ». L'imam du hadith Ibn Hajar dit dans *Al-Isaba* (1/10-11) : « Ils ont tous dignes de confiance, et il n'y a que quelques innovateurs qui pensent autrement. (Puis il a cité beaucoup de paroles de savants et de preuves du Qur'an comme ***« Allah les agrée et ils l'ont agréé »***) Et après ce témoignage d'Allah et de Son messager, ils n'ont besoin du témoignage de personne d'autre… ». Puis il a rapporté une parole de Abu Zar'a Ar-Razi qui dit : « Si tu vois quelqu'un diminué l'importance des compagnons, sache que c'est un *zindiq* (pervers, égaré). Car la religion nous a été transmise par eux, et ces gens veulent les critiquer. »

Que disent les savants du hadith sur Abu Bakra ?

Al-Hassan Al-Basri dit : « Il n'y a pas un compagnon plus noble qui ait habité à Bassora que Abu Bakra » (*Asad Al-Ghaba* : 4/391). Ibn hajar dit dans *Al-Isaba* (10/183) : « Abu Bakra est parmi les compagnons vertueux », il rapporte aussi la parole de l'imam Al-'Ajli qui dit qu'Abu Bakra était parmi les meilleurs des compagnons. L'imam Ad-Dhahabi dit dans *Syar 'Alam An-Nubala* (3/5) : « il est parmi les savants (*fuqaha*) des compagnons » ; Ibn Kathir dit dans *Al-Bidaya wan-nihaya* (8/57) : « Abu Bakra est un grand et vertueux compagnon ». Ibn Qudama dit dans *Al-Mughni* : « Il y a un consensus de la communauté à accepter les hadiths d'Abu Bakra ». Ibn Al-Qayim rapporte aussi le consensus des savants dans '*Ilam Al-Muwaqi'in*.

Regardez maintenant comment les passions et l'ignorance amènent à mentir sur la religion d'Allah. Ces ignorantes disent dans leur exposé :

« Cependant la fiabilité d'Abu Bakra aussi bien que le contenu du hadith sont pour le Conseil Canadien des Femmes Musulmanes inacceptables. En effet, sous le règne d'Omar fils d'al Khattab (2ème calife), Abu Bakrah est connu pour avoir accusé un couple musulman d'adultère sans en fournir les témoignages nécessaires. Il reçut 80 coups de fouets pour avoir porté cette accusation mensongère[6], sans pour autant s'être repenti[7]. »

N'est-il pas meilleur de voir comment ceux qui ont vécu cette histoire nous la transmettent, et c'est ce que rapporte Ibn Kathir d'après Abdullah Ibn Al-Musayib (en résumé) : « Quatre hommes : Abu Bakra, Nafi' (le grand compagnon), Shibl ibn Ma'bad et Zyad ibn 'ubayd ont vu Al-Mughira sur une femme qui s'appelait Umm Jamil. Il ont alors étaient se plaindre chez 'Umar. Celui-ci a fait venir Al-Mughira, trois l'ont accusé de fornication, mais Zyad ibn 'Ubayd n'a pas confirmé son témoignage mais a dit : « j'ai vu quelque chose de mauvais mais je ne sais pas bien s'il l'a pénétrée ou non ».C'est pourquoi 'Umar a ordonné qu'on fouette les trois. » Cette histoire est rapporté par At-Tabarani dans sa biographie de Shibl ibn Ma'bad, aussi par Al-Bayhaqi et Al-Hakim.

Le fait que Abu Bakra ne soit pas revenu sur son témoignage ne signifie pas qu'il ne se soit pas repenti, et c'est la bonne opinion que le musulman doit avoir de lui, car Abu Bakra était attentif à faire tout ce qui le rapprochait d'Allah, et nous avons le témoignage du prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) sur cela lorsqu'il lui a dit : *« Qu'Allah augmente encore ton intérêt (pour la prière dans le hadith), mais ne recommence pas »* (*Sahih Al-Jami'*). Le fait qu'il ait été fouetté n'enlève rien à son rang, car il n'a pas été fouetté pour un péché, mais seulement parce que le nombre de témoins nécessaires n'a pas été atteint. »

Ces ignorantes citent ensuite la Parole d'Allah *: « Et ceux qui lancent des accusations contre des femmes chastes sans produire par la suite quatre témoins, fouettez-les de quatre-vingts coups de fouet, et n'acceptez plus jamais leur témoignage. Et ceux-là sont les pervers* ***(24 :4) »***

Pourquoi s'être arrêté là ? Pourquoi ne pas avoir cité le verset suivant :

« à l'exception de ceux qui, après cela, se repentent et se corrigent, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux »

Pourquoi Abu Bakra ne s'est-il pas repenti toute de suite clairement, les savants montrent qu'il y a plusieurs raisons : Abu Bakra ne voyait pas comme 'Umar qu'il fallait que l'accusateur revienne sur son témoignage pour que le repentir soit accepté (At-Tabarani rapporte dans son *tafsir* (9/70) que c'est l'avis d'une grande partie des savants). Abu Bakra faisait la différence entre celui qui accuse (à tort) et celui qui témoigne. Abu Bakra voyait qu'il avait raison, ainsi de quoi devait-il se repentir ? L'imam Ad-Dhahabi dit dans *Syar 'Alam An-Nubala* (3/7) : « c'est comme s'il disait : je n'ai pas menti sur Al-Mughira, je ne fais que témoigner, si le nombre de témoin était (resté) suffisant, il aurait été lapidé et nous n'aurions pas été traités comme des menteurs ». Enfin, Ibn Qudama rapporte dans *Al-Mughni* (8/202) que les savants divergent sur le fait de fouetter un témoin si le nombre n'est pas suffisant, et il est possible que Abu Bakra ait eu cet avis.

Enfin, pour montrer la totale ignorance et le mauvais dessein de ces femmes, il faut savoir que les savants ont différencié la transmission du témoignage. Car les grands savants du hadith ont rapporté les hadiths d'Abu Bakra en sachant ce qui lui était arrivé. Al-'Ayni répond à cela dans *'Umdatul-Qari* (7/207) (l'explication de *Sahih Al-Bukhari*) : « Comment Al-Bukhari a pu rapporté de lui en sachant cela ? Je réponds en disant que la transmission et différente du témoignage, c'est pour cela que tous les savants d'Egypte ont accepté ses transmissions, alors qu'il sont unanimes pour ne pas accepter le témoignage de celui qui a subi une peine. »

Elles ajoutent ensuite à leur mensonge en disant : « Ce hadith est aussi selon le Conseil Canadien des Femmes Musulmanes en contradiction totale avec les versets Coraniques sur la reine de Saba (27 :23-44) qui a mené avec succès ses sujets vers l'Islam. »

Il suffit simplement de lire le Qur'an pour voir l'ignorance de ces femmes :

« Il y avait assurément, pour la tribu de Saba un Signe dans leurs habitats; deux jardin, l'un à droite et l'autre à gauche. "Mangez de ce que votre Seigneur vous a attribué, et soyez Lui reconnaissants : une contrée bonne et un Seigneur Pardonneur". Mais ils se détournèrent. Nous déchaînâmes contre eux l'inondation du barrage, et leur changeâmes leurs deux jardins en deux jardins aux fruits amers, de petits arbrisseaux et quelques jujubiers. Ainsi Nous les rétribuâmes pour leur mécréance. Saurions-Nous sanctionner un autre que le mécréant ? Et Nous avions placé entre eux et les cités que Nous avions bénies, d'autres cités proéminentes, et Nous avons rendu le voyage entre elles facile. "Voyagez entre elles de nuit et de jour, en sécurité". Puis ils dirent : "Seigneur, allonge les distances dans nos voyages", et ils se firent du tort à eux mêmes. Nous fîmes d'eux, des signes (pour les gens) et les désintégrâmes totalement. Il y a en cela des avertissements pour tout grand endurant et grand reconnaissant. Et la conjecture de Satan s'est réalisée à leur égard. Ils l'ont suivi donc, sauf un groupe parmi les croyants » (Saba 15-20)

Shaikh Abderahman As-Sa'di explique dans *Taysir Al-Karim Ar-Rahman* (p.724-725) que le peuple de Saba était un peuple mécréant, et qu'il est parmi ceux envers qui la conjecture du diable s'est réalisé…

Et Allah n'évoque que la soumission de la reine de Saba dans sourate *An-Naml*, et Il affirme au contraire la mécréance de ce peuple dirigé par une femme :

« je te rapporte de Saba une nouvelle sûre : J'ai trouvé qu'une femme est leur reine, que de toute chose elle a été comblée et qu'elle a un trône magnifique. Je l'ai trouvée, elle et son peuple, se prosternant devant le soleil au lieu d'Allah. Le Diable leur a embelli leurs actions, et les a détournés du droit chemin, et ils ne sont pas bien guidés » (An-Naml 22-24)

« Or, ce qu'elle adorait en dehors d'Allah l'empêchait (d'être croyante) car elle faisait partie d'un peuple mécréant. On lui dit : "Entre dans le palais". Puis, quand elle le vit, elle le prit pour de l'eau profonde et elle se découvrit les jambes. Alors, [Salomon] lui dit : "Ceci est un palais pavé de cristal". - Elle dit : "Seigneur, je me suis fait du tort à moi-même : Je me soumets avec Salomon à Allah, Seigneur de l'univers". » (An-Naml 43-44)

Elles vont plus loin : « Le Conseil Canadien invite à une relecture du Coran plutôt que de suivre Abu Bakra et les traditions de certains de nos ancêtres : *« Et quand on leur dit : "Suivez ce que Dieu a fait descendre", ils disent : "Non, mais nous suivrons les coutumes de nos ancêtres." - Quoi ! et si leurs ancêtres n'avaient rien raisonné et s'ils n'avaient pas été dans la bonne direction ?* ***(2 :170) »***

Ina lillah wa ina ilayhi raji'un. Ceci alors qu'Allah dit : ***« Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons en Enfer. Et quelle mauvaise destination ! »***…Et qu'il est connu que ce verset est une preuve qu'utilise les savants pour montrer que *al-ijma'* est une preuve dans la législation, mais aussi la parole d'Allah : ***« Les premiers [croyants] parmi les émigrés (de la Mecque) et les Auxiliaires (de Médine) et ceux qui les ont suivis de la meilleure manière, Allah les agrée, et ils l'agréent »*** (At-tawba : 100)… Et que le prophète (*salallahu' alayhi wasalam*) dit : *« Ma communauté ne se réunit pas sur l'égarement »*…

Bref, ne perdons pas plus de temps, accrochons-nous à la vérité et aux savants, et sachez que « cette science est une religion, prenez garde d'où vous prenez votre religion ».

Wallahu' alam

Wasalamu alaikoum